



Demande d'indemnisation auprès de la civi

Par **Vcp**, le **19/05/2010** à **13:20**

Bonjour,
Je suis en train de préparer une demande d'indemnisation auprès de la CIVI.
J'ai été victime d'une agression sur la voie publique ayant entraîné : traumatisme crânien, fracture de la mâchoire, levre ouverte. 3 jours d'hospitalisation, 42 jours d'incapacité totale de travail constatée par expert medico legal, 2 cicatrices (cou et visage) de 5 cm environ. 5 mois de rééducation, perte de poids, traumatisme psy...
Je souhaiterais savoir quel montant je peux demander pour l'ensemble des dommages (matériels, corporels, psy (je ne suis pas suivi), esthétique)? Un avocat, non spécialiste des indemnisations suite à infraction pénale) a donné une estimation entre 10 et 30 mille euros, cela paraît-il adapté, trop, pas assez ?
Merci d'avance et bonne journée

Par **Maître marque**, le **25/05/2010** à **18:33**

Bonjour,
Une demande d'indemnisation n'est pas une surenchère.
Vous avez été victime d'une infraction pénale, vous avez déposé plainte et vous subissez plusieurs préjudices matériels, esthétiques, moraux...
Il faut apprécier chaque poste de préjudice en sollicitant au besoin la désignation d'un expert.
Mais je doute fort, qu'en l'absence d'informations précises sur vos dommages, un contributeur puisse vous donner une "fourchette".
Cordialement